Info Parents : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Numéro 3

Que faire si vous découvrez que votre enfant est victime d'intimidation?

Prenez le temps d'écouter votre enfant calmement et demandez-lui de vous décrire la situation en détail.

- Encouragez votre enfant à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez à votre enfant que vous le soutenez et que vous l'aiderez à trouver une solution.
- Vous pouvez parler à son enseignant, à tout intervenant ou à toute personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler.
- Il est important d'impliquer l'enfant dans la démarche (selon son âge et ses capacités) et de ne pas tout régler à sa place.
- Dites-lui d'éviter tout geste de vengeance ou d'agressivité qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter.
- Conseillez-lui de rester dans les endroits où il y a des intervenants qui surveillent, lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant, questionnez-le régulièrement pour s'assurer qu'il n'est plus une victime.
- N'attendez pas que la situation dégénère et qu'elle devienne pire. Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.
- Si vous êtes inquiet pour sa santé et sa sécurité dans l'immédiat ou si vous croyez qu'il y a lieu de porter plainte, n'hésitez pas à faire appel aux services policiers.

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation, puisqu'elles encouragent l'auteur à continuer.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses ou les contacts qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des contacts, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école (ex. : enseignant, éducateur, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant, etc.).
- **DE RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée.

Que faire si vous découvrez que votre enfant est auteur d'intimidation?

Vous devez rester calme, lui faire comprendre la gravité de ses actes tout en lui démontrant qu'il peut compter sur votre soutien.

- Discutez avec votre enfant et expliquez-lui que les gestes de violence et d'intimidation sont inacceptables.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles. Expliquez-lui que les insultes, les taquineries, colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels peuvent blesser autant que des coups et causer des répercussions importantes sur la ou les victimes ainsi que leur entourage.
- Encouragez l'empathie envers les autres (comprendre comment l'autre se sent, se mettre à la place de l'autre).
- Exposez les conséquences possibles s'il continue à faire de l'intimidation (suspension, changement d'école, plaintes policières, recours à la justice, etc.).
- Rappelez à votre enfant qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, ethnicité, apparence physique, problématiques particulières, etc.).
- Discutez des alternatives positives pour gérer sa colère.
- Supervisez ses activités (ordinateur, sorties, etc.).
- Travaillez en partenariat avec l'école pour cerner le problème et le résoudre.

Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation:

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne si elle était devant lui.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne peut être tout aussi blessant que de la violence physique et causer des répercussions importantes sur la ou les victimes ainsi que leur entourage.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, engagement de paix, changement d'école, plaintes policières, recours à la justice, etc.).

Pour dénoncer une situation d'intimidation ou de cyberintimidation :

(ajouter un lien vers liste du personnel LPP)

Pour porter plainte aux services policiers :

- https://ville.chateauguay.qc.ca/service-de-police/accueil/
- https://www.ville.mercier.qc.ca/citoyens/police

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

Adapté d'un extrait d'un document de travail du MEES et adapté par France Langlais, ASR Montérégie, octobre 2012.